

# MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MAI 2012

**Etaient présents :** Louis VINCENT, René PORCHER, Christophe CHENE, Catherine GRATON, Olivier SIELLER, Jean-Michel ABLINE, André EMERIAU, Jean- Pierre PASQUIER, Gérard AUDOUIN, Denis CHARRON.

**Absent excusés :** Fabienne COLAS, Joëlle CHAPIN.

**VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 23 mai 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.**

#### INTERCOMMUNALITE

##### **Inventaire des Zones Humides**

Cet inventaire est exigé par la loi et doit être intégré à tout nouveau document d'urbanisme, dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes. En conséquence, l'élaboration du futur PLUI rend nécessaire cet inventaire, ainsi que le SAGE du bassin de l'Evre à l'étude actuellement. Une réunion d'information avec les agriculteurs est prévue le 30 mai prochain à la salle polyvalente du Souchay.

#### URBANISME

##### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur le bien ci-dessous

N° parcelles	Superficie	Adresse
A 711 et A 1987	530 M <sup>2</sup>	30 rue de Vendée

##### **AMENAGEMENT RUE DE LA MAIRIE**

Les travaux pour l'enrobé vont débuter prochainement et seront terminés pour la deuxième quinzaine de juillet. Les raccordements électriques des particuliers seront réalisés d'ici septembre. A l'occasion des travaux, un devis a été validé avec l'entreprise Eurovia pour le raccordement des réseaux eaux pluviales et eaux usées de la zone du Plessis, en prévision du futur lotissement, ainsi qu'une petite extension nécessaire vers la rue de la Godinerie. Cette dépense fera l'objet d'un avenant au marché.

#### BATIMENTS

##### **Le Cercle de l'Union**

Un devis de travaux d'électricité a été établi par l'entreprise Tabur pour le matériel, afin de remettre ce bâtiment aux normes. Cependant, celui-ci étant destiné à recevoir du public, il est nécessaire de faire intervenir un organisme de contrôle avant d'effectuer des travaux.

#### FINANCES

##### **Vote des tarifs 2012 / 2013 – Cantine, Périscolaire et Repas à domicile**

Il est prévu une harmonisation des tranches de quotient familial afin de s'aligner sur celles proposées par la Communauté de Communes. La commune passerait donc de 4 à 5 tranches. Ces nouvelles tranches seront applicables à la rentrée scolaire 2012, le but étant de les pérenniser.

**Périscolaire** : Suite à une augmentation des coûts de fonctionnement, le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation de 0.02 € par quart d'heure, pour chaque tranche.

Nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

*Quotient de 0 à 300. : 0.70 €*

*Quotient de 301 à 600 : 0.74 €*

*Quotient de 601 à 900 : 0.77 €*

*Quotient de 901 à 1200 : 0.89 €*

*Quotient de 1201 à + : 0.91 €*

**Cantine** : Pour 2011, le restaurant scolaire se retrouve avec un bilan déficitaire bien plus important que les années précédentes : 22 000 € de déficit global, soit 1.69 € par repas, le prix de revient du repas étant de 6.11 €. De plus, l'augmentation de la TVA à 7 % va accroître ses charges pour 2012. Des augmentations importantes sont aussi remarquées pour les matières premières (+ 10 %), et pour les charges électriques, gaz et eau. Face à cette situation, le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation afin de réduire ce déficit.

Nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2012 :

*Quotient de 0 à 300 : 3.75 €*

*Quotient de 301 à 600 : 3.85 €*

*Quotient de 601 à 900 : 4.05 €*

*Quotient de 901 à 1200 : 4.15 €*

*Quotient de 1201 à + : 4.30 €*

Il a aussi été décidé d'appliquer un tarif spécial pour les enfants non domiciliés sur la commune de Saint Rémy en Mauges. Une participation de 0.50 € sera facturée en plus du tarif pour ces enfants.

**Repas à domicile** : Le bilan de cette année fait apparaître une nette diminution du nombre des repas à domicile. Comme pour les services cantine et périscolaire, l'augmentation de l'alimentation amène le Conseil Municipal à prendre la décision d'augmenter de 0.15 € le prix du repas. Celui-ci sera donc de 7.75 € au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Demande de subvention – Jacquou le Croquant**

Le comité de coordination Jacquou le Croquant demande à la commune une subvention pour la réalisation de nouveaux panneaux publicitaires. Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 510 € à l'association pour l'organisation de son spectacle. Concernant les panneaux publicitaires, la commune envisage d'acquérir des panneaux d'affichage réservés exclusivement aux associations de la commune pour leurs manifestations. Ceux-ci seront installés aux extrémités de l'agglomération.

**AFFAIRES DIVERSES**

**Analyse du panneau indicateur de vitesse pédagogique (radar)**

La lecture de l'analyse révèle un dépassement de 5% de véhicules dépassant la limite de vitesse autorisée, avec notamment des vitesses excessives atteignant 127 km/h, à hauteur du carrefour de la rue des Garennes dans la rue de Vendée.

Affiché le 23 mai 2012